

<http://snetap-fsu.fr/Voeu-des-Organisations-Syndicales.html>



**Voeu des Organisations
Syndicales du Ministère de
l'Agriculture
CFDT-CGT-FO-FSU-SRE-TREF
LE-UNSA**

Document mis en ligne : vendredi 13 décembre 2013

- Les Dossiers - Action sociale -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

- Assemblée Générale de l'[ASMA](#) de Paris des 2 et 3 décembre 2013 -

Les [OS](#) du [MAAF](#) unanimes tiennent à réitérer leur attachement au mode de gestion de la partie de l'action sociale propre à notre ministère, concernant le sport, la culture et les loisirs, auquel ses agents sont particulièrement attachés. En effet, l'[ASMA](#), grâce à son fonctionnement associatif, permet la gestion de ces crédits sociaux pour et par les personnels dans l'esprit de la loi de 1983.

L'ASMA porte un projet collectif, partagé par l'ensemble des personnels, ancré dans les communautés de travail. Cette structuration originale correspond en effet à une ambition commune et renouvelée, comme en témoigne depuis la création de cette association sa capacité à porter des projets nouveaux, ainsi que des évolutions statutaires actées à l'occasion de cette AG de Paris, afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les personnels.

Néanmoins tous ces efforts d'adaptation, resteront sans effet, si les moyens dédiés à l'action sociale devaient continuer de subir les régressions successives des derniers budgets (-7 % en 2012, -11 % en 2013). Ceci est d'autant plus vrai, que le pouvoir d'achat des agents publics est en baisse constante depuis plus d'une dizaine d'années maintenant, la preuve en est l'explosion des demandes en aide sociale, prêts et secours.

Les OS portent collectivement l'exigence d'une action sociale digne de ce nom au bénéfice de l'ensemble des agents du MAAF et en particulier de ceux qui en ont le plus besoin (crédits à la mesure d'une situation sociale qui se dégrade, moyens matériels...). De plus, les ASMA Départementales, qui assurent une action sociale de proximité, doivent pouvoir, dans le cadre de la renégociation en cours de la convention avec le Ministère, disposer des moyens nécessaires à leur fonctionnement (reconnaissance du service rendu, facilités données à l'exécution de ces missions, mise à disposition de locaux, décharges de service...).

Les OS unanimes demandent à l'Administration une réponse claire et concrète à la hauteur des enjeux !

Paris, le 3 décembre 2013